



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2259

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beutemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2259**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Pacte PME est une association qui a été créée en 2010 dans l'objectif de renforcer les liens entre entreprises grands comptes et petites et moyennes entreprises (PME) pour faire émerger des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elle fédérait alors 53 grandes entreprises, 20 pôles de compétitivité et 21 organisations professionnelles.

Son objet est de contribuer à briser les plafonds de verre qui subsistent pour de nombreuses PME françaises en termes d'achats, financement, innovation, export, digital, etc. et leur offrir de nouvelles opportunités de développement.

Pour cela, l'association travaille à accélérer les rapprochements et stimuler toutes les collaborations possibles entre grands groupes, d'une part, et PME et start-up, d'autre part. Elle propose 5 niveaux de services : un observatoire des pratiques, une offre de conseil, des plateformes de mises en relation, un accélérateur de développement pour les PME et enfin, une dynamique associative forte.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Ceci s'exprime à travers : le réseau d'accompagnement de la création d'entreprises, le programme Pépites d'accompagnement des PME en hyper croissance, l'animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, via le réseau de "développeurs économiques", etc.

Dans cette optique, et également pour travailler sur ses pratiques d'achats, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME. Cette association œuvre au renforcement des relations entre PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, etc.) sur des domaines comme les achats, l'innovation, le développement à l'international, etc.

L'association est partenaire du dispositif Lyon Pacte PME qui mobilise les acteurs de l'économie métropolitaine (grands comptes, organisations professionnelles, pôles, chambres consulaires, etc.) en faveur du développement des start-ups, très petites entreprises (TPE), PME, ETI locales.

II - Modalités de représentation

L'association comprend des membres actifs, des membres invités (sans voix délibérative) et des personnalités qualifiées. 5 collèges composent les membres actifs :

- le collège des grands comptes,
- le collège des organisations professionnelles,
- le collège des partenaires comprenant 4 catégories (les établissements financiers, les investisseurs, les établissements d'enseignement supérieur et les établissements publics de recherche),
- le collège des pôles de compétitivité,
- le collège des organismes publics d'aide aux PME.

L'assemblée générale réunit tous les membres de l'association ou leurs représentants, s'il s'agit d'une personne morale.

En tant que membre, la Métropole dispose ainsi d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Pacte PME, qu'il convient de désigner ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur David KIMELFELD pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Pacte PME.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.